Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°211 - décembre 2010 - 5,50 €

DOSSIER

2011 : LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE ARRIVE AUSSI EN MONTAGNE

● Les sociétés publiques locales, nouvel outil des collectivités

● Les trois scénarios proposés pour l'avenir de la PAC

● La mise en œuvre des lois Grenelle, premier défi pour Nathalie Kosciusko-Morizet

AVEC FRANSAT, FINI LES ZONES BLANCHES !

FRANSAT est la solution simple et économique pour recevoir par satellite toutes les chaînes gratuites de la TNT partout en France pour 100% des foyers situés à l'écart des émetteurs hertziens.

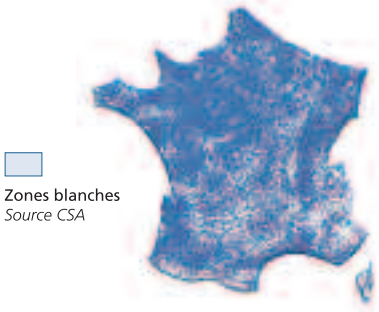

Zones blanches
Source CSA

Quels sont les foyers en zones blanches ?

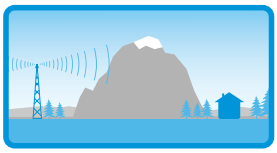

Les foyers à l'écart des réseaux TNT hertziens

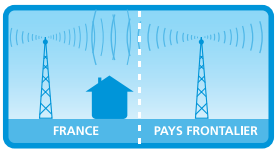

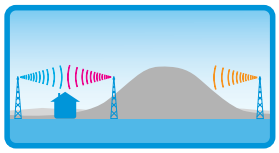

Les foyers affectés par des problèmes de réception de la TNT par voie hertzienne (interférences ou réception partielle)

COMMENT RECEVOIR FRANSAT ?

Un pack FRANSAT composé d'un décodeur labellisé et d'une carte d'accès FRANSAT

Vous avez le choix entre plusieurs modèles de décodeurs aux fonctionnalités variées : Haute Définition, enregistrement numérique...

Une parabole orientée sur le satellite ATLANTIC BIRD™ 3 à 5° Ouest

Pour les foyers équipés d'une parabole pour la réception des 6 chaînes nationales, celle-ci peut être réutilisée pour recevoir FRANSAT sans aucune modification.

FRANSAT propose également une solution adaptée pour la réception dans les ensembles collectifs et les collectivités.
La solution FRANSAT PRO permet une réception de la TNT par satellite via une parabole collective, les signaux TV sont convertis au format TNT et il suffit aux usagers de raccorder un simple adaptateur TNT ou un téléviseur avec tuner TNT intégré pour accéder à toutes les chaînes gratuites de la TNT.

DES AIDES PUBLIQUES A LA RÉCEPTION EN ZONE BLANCHE POUR L'ACHAT D'UN EQUIPEMENT SATELLITE

Dans le cadre du plan d'extinction du réseau analogique et du passage au tout numérique, les foyers qui ne sont pas couverts par le réseau numérique hertzien peuvent bénéficier sans condition de ressources d'une aide de l'état à hauteur de 250 € afin de s'équiper d'un mode de réception alternatif tel que FRANSAT par le satellite.

N°magique Indigo 32 60 *dites* "Fransat"
0.15 EUR TTC/MN

FRANSAT
TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

www.fransat.fr

via eutels

LES 19 CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT ET LES 24 OFFRES RÉGIONALES
DISPONIBLES EN SIMULTANÉ

TF1 2 3 CANAL+ (PROGRAMMES EN CLAIR) 5 6 arte Direct 8 W9

LES CHAÎNES TNT HD

TF1 HD 2 HD

ET EN PLUS...

TV5MONDE KTO PIWI 16 Nouvelles Toutes les télés

EDITO *Restons mobilisés !*

ALEXIS BAUD

« La réforme des collectivités territoriales a été à la pointe de l'actualité et au cœur de nos débats lors du congrès de Pontarlier. La voici maintenant votée. Sans préjuger de la décision du Conseil constitutionnel, il faut à présent nous interroger sur les mutations profondes que la mise en place de cette réforme ne manquera pas d'entraîner dans nos territoires et pour leur représentation.

Certes, la spécificité montagne a obtenu un timide droit de cité dans l'organisation de l'intercommunalité. Mais qu'en sera-t-il demain de l'animation de cette même spécificité au sein d'assemblées aussi déterminantes, pour la vie au quotidien de nos territoires, que sont les conseils généraux et les conseils régionaux ? Si la volonté de départ était de réduire le mille-feuille administratif – au demeurant compréhensible – et d'en diminuer les coûts, la réforme aboutit au contraire à une nouvelle organisation territoriale plus compliquée, plus coûteuse, moins démocratique, et au final qui perd en lisibilité.

Mais il va falloir nous y adapter d'ici l'échéance des prochains renouvellements de 2014. Il nous appartiendra, en tant qu'élus locaux, d'adapter nos stratégies de développement pour que demain les réalités montagnardes continuent à être prises en compte et à s'exprimer dans le nouveau paysage institutionnel local. Autant de raisons pour ne pas baisser les bras et rester vigilants. »

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

NUMÉRO 211

4 : ACTUALITÉ
- *Jeu de chaises musicales au gouvernement*
- *Les élus de la montagne se mobilisent contre certaines restrictions en zone de revitalisation rurale (ZRR)*
- *La péréquation des droits de mutation en débat*
- *L'année internationale de la biodiversité arrive à son terme*

5 : ENVIRONNEMENT
- *Lois Grenelle cherchent textes d'application*
- *La nouvelle gouvernance écologique traîne des pieds en région*

11 : JURIDIQUE
- *Les sociétés publiques locales, entreprises 100 % publiques*
- *Zoom sur la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE)*
- *Questions à Martial Passi, président de la Fédération des entreprises publiques locales*

12 : AGRICULTURE
- *Trois scénarios pour l'avenir de la PAC*
- *Les sénateurs entrent dans le débat*

14 : VIE DE L'ANEM
- *Le nouveau comité directeur de l'ANEM*

A LA UNE : *L'adaptation d'un relais émetteur au signal TNT*

Pour passer de l'analogique au numérique, il est nécessaire de doter de boîtiers spéciaux de réémission plus de 1626 pylônes à travers la France. Cette opération s'avère plus complexe en montagne qu'en plaine à cause des rigueurs climatiques, mais aussi du relief, qui représente parfois une limite embarrassante pour la résorption des zones d'ombre.

Illustration : TDF

L'ACTU DES MASSIFS EST EN PAGE 6

7. DOSSIER
La TNT arrive aussi en montagne

CHRISTOPHE LEHENAFF / PHOTONONSTOP

- Une arrivée sous haute surveillance
- Etat des lieux des modes de réception de la TNT : entretiens avec Patrick Puy, directeur général adjoint des activités de Télédiffusion de France, et Yves Blanc, président de Fransat
- Questions à Louis de Broissia, président de France Télé Numérique
- Le calendrier 2011 du passage à la télévision numérique
- Tribune libre à Guy Vaxelaire, maire de La Bresse (Vosges)
- Tableau récapitulatif des aides au passage au tout numérique

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Aurore Drucbert
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Chargé de communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : décembre 2010

Jeu de chaises musicales au gouvernement

La composition du gouvernement Fillon 3, nommé le 15 novembre, s'inscrit essentiellement dans la continuité. Pas moins de dix-neuf ministres de l'équipe précédente sont reconduits dans leurs fonctions ou changent de ministère. Néanmoins, certaines attributions évoluent sensiblement et méritent d'être signalées.

A ce jeu de chaises musicales, certaines entrées ou promotions sont à remarquer d'un point de vue « montagnard ». Ainsi, le président du conseil régional d'Alsace, Philippe Richert, est nommé ministre des Collectivités locales, en remplacement d'Alain Marleix, auprès de Brice Hortefeux qui se maintient au ministère de l'Intérieur. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée et ancien président de l'ANEM (de 1994 à 1996), devient ministre chargé des Relations avec le Parlement. Laurent Wauquiez, maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire) accède aux Affaires européennes.

Christian Estrosi, maire de Nice, laisse sa place de ministre de l'Industrie à Eric Besson, qui hérite de surcroît du secteur de l'énergie. Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, où Nathalie Kosciusko–Morizet succède à Jean-Louis Borloo, conserve la tutelle du secrétariat d'Etat aux Transports dévolu à Thierry Mariani, et du secrétariat d'Etat en charge du Logement auquel se maintient Benoist Apparu.

Mais ce ministère emblématique se trouve amputé des questions énergétiques qui relèveront désormais de Bercy. Néanmoins, les tarifs de l'énergie devraient rester de sa compétence, de même que la stratégie en matière de changement climatique.

Quant au domaine de l'aménagement du territoire, dont l'ancien ministre, Michel Mercier, devient garde des Sceaux, il échoit, avec la ruralité, au ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Le Maire, dont le champ d'intervention s'élargit ainsi substantiellement.

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE SE MOBILISENT CONTRE CERTAINES RESTRICTIONS EN ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2011, les députés ont désavoué le ministre du Budget qui voulait restreindre aux entreprises de moins de dix salariés l'exonération bénéficiant aux organismes d'intérêt général en zone de revitalisation rurale. Au dernier congrès de l'Association, les élus de la montagne ont exprimé leur attachement à ce dispositif qui représente un véritable soutien à l'emploi pour les organismes d'intérêt général, notamment certains hôpitaux, maisons de retraite, établissements d'enseignement, associations d'insertion et d'aide à domicile… En effet, dans beaucoup de territoires de montagne, les exonérations fiscales et sociales accordées ont permis de créer ou de maintenir de nombreux emplois et de réaliser des investissements dans ces établissements.

Ce sera, ensuite, au tour des sénateurs de veiller à préserver cet acquis vital pour le développement économique des territoires les plus fragiles économiquement.

LA PÉRÉQUATION DES DROITS DE MUTATION EN DÉBAT

Le projet de loi de finances pour 2011 confirme la création d'un fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements, réparti en fonction du potentiel financier.

Le texte initial du gouvernement prévoyait que l'alimentation de ce fonds résulte d'un prélèvement sur les départements qui, au titre d'une année, connaissent une évolution du produit de leur DMTO supérieure à la moyenne des cinq dernières années, multipliée par deux fois le taux d'inflation prévisionnel.

Cependant, la référence à la moyenne des droits perçus au titre des cinq dernières années aurait pour effet de réduire le nombre des contributeurs et les effets péréquateurs du dispositif.

C'est pourquoi, les députés ont adopté un amendement, réduisant à deux ans la période de référence, permettant ainsi de mesurer la croissance de ces droits tout en se protégeant des fluctuations brutales dues à la conjoncture économique.

Cette nouvelle version du fonds reste à confirmer au Sénat.

L'année internationale de la biodiversité arrive à son terme

Tout au long de l'année, pas moins de 2853 manifestations auront bénéficié du label « 2010, année internationale de la biodiversité ».

Au-delà de la conférence de Chamonix et de la mise en œuvre de cahiers communaux de la biodiversité dont *PLM* s'est fait l'écho *(voir les numéros 206 et 207)*, ces événements ont offert une gamme très ouverte tant par leur nature que par leur portée, allant de l'envergure nationale à l'échelon microlocal.

Ont été organisés des expositions itinérantes, des colloques, des journées de découverte ou de mobilisation citoyenne (comme l'arrachage des griffes de sorcières – plante grasse envahissante – dans les Pyrénées-Orientales) et diverses opérations ou campagnes en faveur de gestes favorables à la biodiversité (tels que le fauchage tardif des bords de route ou l'écojardinage, notamment en milieu urbain).

Ces manifestations ont été portées aussi bien par de grandes entreprises ou syndicats, (Suez, Veolia, MEDEF[1]…), que des établissements publics majeurs (Muséum national d'histoire naturelle, parcs naturels régionaux, ONF[2], CEMAGREF[3]…), des structures associatives (UICN[4] et WWF[5]…). Mais aussi par de très nombreuses associations locales, sans oublier les collectivités locales, notamment départementales ou régionales.

Si statistiquement, ce sont avant tout les zones humides et les milieux aquatiques qui ont alimenté le plus grand nombre de ces manifestations, la montagne n'a pas été en reste avec des actions de promotion du gypaète barbu, grand oiseau rapace diurne, conduites par le parc national des Pyrénées ou encore la création du jeu d'initiation aux stratégies environnementales « Terrabilis », initiée par le conseil général de l'Isère.

Des manifestations très diverses où la montagne a pris sa part.

Plus d'informations sur : www.biodiversite2010.fr

(1) Mouvement des entreprises de France, (2) Office national des forêts, (3) Centre d'étude du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts, (4) Union internationale pour la conservation de la nature, (5) *World Wide Fund for Nature* : Fonds mondial pour la vie sauvage.

Lois Grenelle cherchent textes d'application

MICHEL MEDINA / AFP PHOTO

LA NOUVELLE GOUVERNANCE ÉCOLOGIQUE TRAÎNE DES PIEDS EN RÉGION

L'article 250 de la loi Grenelle 2 rebaptise les conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) en conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER) et élargit leur composition aux représentants d'associations environnementales. Leur nombre doit être fixé par un décret qui n'est pas encore paru.
Or, les présidents de CESR étaient renouvelables en novembre et n'auront donc pas été élus sur la base de cette composition nouvelle qui pourrait bien ne prendre effet qu'en 2013, lors du renouvellement complet des conseils. Au grand dam des organisations environnementales.

Le Grenelle de l'environnement serait-il en panne ? Depuis l'adoption de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, force est de reconnaître que peu de textes d'application relatifs à cette loi ou à la loi Grenelle 1 ont vu le jour. Pourtant, une dynamique environnementale nouvelle semble indéniablement avoir été insufflée.

Le bilan des textes attendus en application des lois Grenelle 1 et 2 [1] est plus que mince. Pour ce qui concerne la loi Grenelle 1, les deux textes adoptés (un décret mettant en place le Conseil national du développement durable, et un décret en Conseil d'Etat relatif au bois-construction), sur six prévus, peuvent faire figure de commencement d'exécution substantiel.
Mais on est loin de ce compte avec la loi Grenelle 2, qui affiche elle aussi deux textes d'application adoptés (un décret en Conseil d'Etat sur l'habilitation à établir des diagnostics de performance énergétique, et un arrêté sur les organismes chargés de la surveillance de la qualité de l'air), pour un total de 177 attendus. Il est donc raisonnable de s'inquiéter, d'autant plus que sur les 175 textes restant à venir, 117 doivent être des décrets en Conseil d'Etat.

Seulement quatre textes d'application sur 183 attendus.

Pour ce qui est des mesures non réglementaires à proprement parler, deux ordonnances doivent être prises, et pas moins de dix-huit rapports doivent être rendus, dont seulement deux ont été publiés à l'automne 2009 (l'un sur l'application globale de la loi Grenelle 1 et l'autre sur la taxe générale sur les activités polluantes – TGAP).
Il n'en demeure pas moins qu'une dynamique s'est installée et que nombre d'engagements liés au Grenelle de l'environnement, et en principe transcrits juridiquement par les deux lois en cause, trouvent leur application dans notre quotidien. Il en va ainsi du plan bâtiment-énergie, pour lequel un dispositif combinant à la fois Pass-foncier renouvelé, prêt à taux zéro (PTZ) et crédit d'impôt, a été aménagé. Fin mars, on comptabilisait 100 000 PTZ accordés dans ce cadre.
Dans le secteur des transports, le bonus-malus écologique existe depuis décembre 2007, et la prime écologique a contribué à fournir 70 % des véhicules propres du parc automobile actuel. Le schéma national des infrastructures de transport quant à lui est encore en cours d'élaboration et l'écoredevance a été reportée à 2011 « pour raisons techniques ».

Concrétiser les lois Grenelle sera le véritable challenge de Nathalie Kosciusko-Morizet.

En matière de biodiversité, la stratégie nationale de la biodiversité est en cours de réactualisation, et les premières concertations sur l'élaboration de la trame verte et bleue s'engagent pour l'instant en l'absence du décret en Conseil d'Etat prévu pour en préciser les modalités.
Par ailleurs, le plan national en faveur des zones humides (vingt-neuf mesures concentrées autour de trois objectifs, dotées de 20 millions d'euros sur trois ans) a été lancé par Chantal Jouanno, alors secrétaire d'Etat à l'Ecologie, début février 2010. Enfin, 500 captages d'eau potable ont d'ores et déjà été identifiés en vue de leur protection d'ici 2012.
Au total, bien que ces exemples soient loin d'être exhaustifs, il semble bien que la lettre des lois Grenelle soit suivie sans que pour autant les textes nécessaires soient produits. Un véritable challenge dont devra se saisir Nathalie Kosciusko-Morizet, la nouvelle ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

(1) Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (*JO* du 05.08.09) et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (*JO* du 13.07.10).

JURA : « L'ÎLE JURA » VIRTUELLE DANS L'UNIVERS INTERNET DE *SECOND LIFE*

Créé en novembre 2008 d'une initative privée, le projet Second Jura est aujourd'hui soutenu par le conseil général du Jura, la chambre de commerce et d'industrie et le comité départemental du tourisme.
« L'île Jura » dans *Second Life* permet à tout internaute de visiter virtuellement le Jura et d'y découvrir les richesses touristiques, culturelles et économiques du département, telles qu'un village typiquement jurassien, une fruitière à comté ou une station de sports d'hiver. Cette année encore, sera organisé le marché de Noël du Jura où les adeptes de ce monde virtuel pourront découvrir une patinoire géante, un marché aux sapins, une maison en pain d'épice, un carrousel magique et une trentaine de boutiques virtuelles.
Avec plus de 50 000 visiteurs par an, le Jura, précurseur dans le domaine, a été suivi par d'autres collectivités territoriales, comme le département du Cantal ou la Région Midi-Pyrénées.
Informations : http://www.secondjura.com/ http://www.juracom.com

VOSGES : ISABELLE ADJANI AU SECOURS D'UNE ÉCOLE DE SAINT-DIÉ

La ville de Saint-Dié a engagé une réflexion sur l'adaptation de ses établissements scolaires aux réductions de postes annoncées par l'Education nationale. Située dans un quartier excentré de la ville, l'école primaire Camille-Claudel est sur la sellette.
Comptant soixante-dix-sept élèves répartis en trois classes et une section spécialisée de sept élèves autistes, ses effectifs sont en hausse de 18 % par rapport à l'an dernier, selon son directeur.
Alertée par les parents d'élève grâce à son rôle éponyme au cinéma, l'actrice Isabelle Adjani a accepté d'emblée de devenir la marraine républicaine de l'établissement. Elle a affirmé toute l'importance qu'elle accorde à l'accès à l'éducation : « Il est impossible de fermer une école qui s'appelle Camille Claudel, elle qui réclamait à grands cris la liberté. Cette liberté est le plus précieux de nos trésors républicains : liberté d'enseigner, liberté d'apprendre, liberté de créer. »
Le maire de Saint-Dié, Christian Pierret, a écrit à son tour à la comédienne pour la remercier de son engagement mais aussi pour l'assurer de sa volonté de tenir compte de toutes les expressions d'une concertation qui porte bien au-delà de la seule école Camille-Claudel.
Contact : Mairie de Saint-Dié, tél. : 03 29 52 66 66

ALPES : IL ÉTAIT UNE FOIS LA HALLE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ

Au XIIIe siècle, le comte Philippe de Savoie fait de La Côte-Saint-André, dans l'Isère, une ville franche, exempte de droits et de taxes, afin d'y développer le commerce. On y construisit un immense bâtiment de 2 200 m² pour y accueillir l'un des plus vastes marchés couverts de la France médiévale.
Au XVIIIe siècle, Louis Mandrin, sorte de Robin des Bois pour les uns, bandit pour les autres, vendait sous cette halle de la dentelle aux bourgeoises de La Côte-Saint-André. L'histoire raconte que c'est dans ce lieu qu'il recruta des hommes pour organiser un réseau de contrebande au nez et à la barbe de la Ferme générale qui collectait les impôts indirects, l'institution la plus puissante et la plus impopulaire de l'Ancien Régime. Véritable héros aux yeux du peuple, il lui permettait d'acquérir à bas prix des produits coûteux comme le sel ou le tabac, des marchandises rares ou prohibées.
La charpente en chêne et les quatre-vingt-treize piliers de cette halle ont traversé les siècles pour abriter le marché de Noël organisé par l'association des commerçants, ce dimanche 19 décembre.
Contact : La Côte-Saint-André Commerces Plus, tél. : 09 63 63 79 93

MASSIF CENTRAL : Coup d'envoi pour le premier village seniors d'Aveyron

La première pierre d'un lotissement d'un genre particulier vient d'être posée en grande pompe le 15 novembre à Olemps, commune aveyronnaise de 3 000 habitants. En effet, les cinquante pavillons T3 ou T4 du « Patio d'Olemps », dont douze T3 réservés à la location, seront proposés à une clientèle de seniors.
Conçu dans un esprit « piéton » pour favoriser les rencontres et les échanges, ce « village dans le village » a l'avantage de se situer à proximité des services et de l'école communale, d'être desservi par des voies piétonnières accessibles à tous et de comprendre une salle multigénérationnelle, facteur de mixité sociale entre aînés et autres composantes de la population locale. Chaque maison aura un garage et un jardin privatif et pourra bénéficier d'aides particulièrement attractives via le dispositif de location-accession (TVA à 5,5 %, exonération de taxe foncière pendant quinze ans, prêt à taux zéro…).
La réalisation de l'ensemble a été confiée à la société de logements sociaux Aveyron Logement, filiale du groupe Procivis sud Massif central (anciennement Crédit immobilier). La commercialisation est déjà réalisée à 50 %.
Contact : Aveyron Logement, tél. : 05 65 49 20 00

DR

La maire d'Olemps, Sylvie Lopez, et le député de l'Aveyron, Alain Marc, scellent la première pierre du lotissement.

CORSE : INTERROGATIONS SUR LA FUTURE DESSERTE FERROVIAIRE CORSE

Le 31 août 2011, la délégation de service public conclue entre la collectivité territoriale de Corse et la SNCF arrivera à son terme, après dix ans d'exploitation. Une fin de convention qui est à l'origine de plusieurs inquiétudes, dont la première concerne une question de délai, car la complexité et la longueur de la procédure plaideraient sans plus tarder pour le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la gestion du service public ferroviaire.
Le développement du réseau ferré, mais aussi l'avenir des 260 emplois, sont de réelles préoccupations pour les agents des chemins de fer corses, qui ont reçu le soutien de la Fédération nationale des cheminots. Ces agents suggèrent de développer le service public de façon performante en poursuivant la modernisation déjà entamée, ainsi qu'un réaménagement des quais et des gares pour un meilleur accueil des usagers. Pour les agents, il est important d'obtenir des garanties sur leur statut social et la formation des personnels.

DR

Les dirigeants de la compagnie des chemins de fer corses ont l'intention de solliciter une entrevue avec Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse, et Dominique Bucchini, président de l'Assemblée de Corse, et de saisir également de cette question le président de la SNCF.
Informations : http://www.ter-sncf.com/Regions/Corse/fr

Le principal enjeu pour le réseau ferré de l'île porte sur la modernisation des équipements (notamment les gares) et les effectifs qui assureront leur maintenance.

PYRÉNÉES : AX-3 DOMAINES, UNE STATION MODERNE QUI « SURFE » SUR LA TENDANCE

Les travaux d'aménagement pour la saison 2010-2011 touchent à leur fin dans la station pyrénéenne d'Ax-3 Domaines. Ce sont près de 3 millions d'euros qui ont été investis dans 38 enneigeurs supplémentaires (sur un total de 194) avec un raccordement au réseau d'électricité ERDF dans la vallée de Savignac-les-Ormeaux, qui permettra de les faire fonctionner simultanément.
Fruit d'un partenariat entre la station et ERDF, l'équipement permet d'utiliser de l'eau destinée à fabriquer de l'énergie.
A signaler également la création de barrières à neige en zones ventées et l'amélioration du dispositif de sécurisation de cette station. Avec 350 000 journées skieurs enregistrées pour la saison 2009-2010, la station d'Ax séduit un large public venant majoritairement de l'ouest de la France.
La collection de vêtements « Blanc tendance », lancée il y a sept ans, portée par des mannequins ou des personnalités, est désormais promue par la célèbre Panthère Rose.
Les internautes peuvent participer à la campagne 2011 en créant les visuels de la station qui seront ensuite déclinés sur des tee-shirts.
Informations : http://www.ax-ski.com

DOSSIER Télévision numérique

2011 l'année de la montagne

Pas loin d'une année après le début du basculement de la télévision analogique vers la télévision tout numérique, dix régions bénéficient de dix-huit chaînes gratuites. L'année 2011 marquera le passage des principaux massifs montagneux à la télévision numérique, qui nécessitera des adaptations à un relief contraignant, dans un temps limité. Les élus de la montagne seront très vigilants, au nom de l'équité territoriale, sur le respect de la date du 29 novembre 2011, date du passage de la dernière région métropolitaine à la télévision numérique. Ce dossier présente les différents acteurs du passage à la télévision numérique terrestre (TNT) qui travaillent en partenariat étroit avec l'ANEM pour réussir cette transition technologique majeure.

Christophe Lienard / Photononstop

Fotolia patrimonio designs - Fotolia.com

- *L'année 2011 marquera le passage des principaux massifs montagneux à la télévision numérique.*
- *Au nom du principe d'équité territoriale, l'Association a pu obtenir une amélioration substantielle du cadre juridique et financier de l'opération.*

Télévision numérique

Une arrivée sous haute surveillance

Depuis la promulgation de la loi du 5 mars 2007, dite télévision du futur, les éditeurs de chaînes gratuites, transmises par voie hertzienne terrestre en mode analogique, doivent assurer la diffusion de leurs services en mode numérique auprès de 95 % de la population française.

L'Association avait dénoncé dès l'origine les risques induits pour les 5 % d'habitants qui ne seraient pas desservis, dont la plupart résident toute l'année dans des communes de montagne. Elle l'a répété lors de la discussion de la loi Pintat du 17 décembre 2009, et elle a pu obtenir une amélioration substantielle du cadre juridique et financier de l'opération au nom du principe d'équité territoriale.

- Un fonds d'aide complémentaire, sans condition de ressources, est accordé à tous les foyers résidant dans les zones d'ombre de la télévision numérique par voie hertzienne. Ainsi, le montant maximal de l'aide à l'équipement des ménages peut atteindre 250 € par résidence principale.
- Une compensation financière est attribuée aux communes qui investissent dans la numérisation

Des améliorations substantielles du cadre juridique et financier.

ETAT DES LIEUX DES MODES DE RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

La réception de la télévision numérique est techniquement possible par la voie hertzienne terrestre (antenne râteau) ou par le biais du satellite (parabole).
Deux acteurs de ces technologies numériques, partenaires de l'ANEM, ont accepté de se prêter au jeu des questions-réponses.

Patrick Puy, directeur général adjoint des activités de Télédiffusion de France (TDF).

DR

Patrick Puy : *« L'hertzien est la voie la plus directe vers les technologies numériques »*

PLM : Comment les équipes de TDF se sont-elles préparées au passage au tout numérique en zone de montagne ?

Patrick Puy : Chaque passage est un défi pour nos équipes techniques, surtout en montagne où les sites sont difficilement accessibles. Techniquement parlant, lors du passage au tout numérique, l'ensemble de la chaîne d'émission est modifié et la mise en service se fait dans des délais très courts, à pleine puissance et en vraie grandeur. Ce n'est donc pas qu'une simple histoire de câblage !

Afin d'éviter tout brouillage, le Conseil supérieur de l'audiovisuel demande à tous les opérateurs d'arrêter simultanément toutes les fréquences, le jour J, à 0 heure, pour un rétablissement intégral à 18 heures. La nuit est généralement dédiée au réseau principal puis, le reste de la journée, au réseau complémentaire, plus important en zone de montagne qu'en zone de plaine.

Ces passages régionaux sont réalisés par nos équipes techniques régionales, mais nous bénéficions aussi du renfort d'équipes d'autres régions, voire de nos filiales européennes.

PLM : Quels sont les avantages d'une réception numérique par voie hertzienne ?

P.P. : L'hertzien numérique, c'est la voie la plus directe vers les technologies numériques d'aujourd'hui et de demain ! C'est une solution universelle d'accès aux services audiovisuels, simplement (utilisation de l'antenne râteau existante et d'un adaptateur TNT ou d'un téléviseur avec TNT intégrée), gratuitement, en toute sécurité et en toute modernité (davantage de programmes et une qualité d'image et de son excellente).

C'est également une ouverture vers la haute définition, technologie économiquement et réellement possible avec l'hertzien. Grâce à l'hertzien, nous vivrons donc demain dans un monde tout numérique offrant une qualité de transmission inégalée : TNT, TNT haute définition, haut débit…

PLM : La totalité des 1626 émetteurs seront-ils numérisés dans les temps impartis ?

P.P. : Dès le début, nous avons mis en place une équipe projet spécifique car « ces bascules » ne se traitent pas comme une opération de diffusion classique.

Nous nous sommes engagés auprès du CSA, du Groupement d'intérêt public France Télé Numérique, et des chaînes, à tenir les délais d'un calendrier ambitieux. Nous en sommes aujourd'hui à la huitième région et notre bilan est plus que positif.

A chaque fois, grâce à nos équipes techniques, les téléspectateurs ont pu retrouver leurs programmes en moins de dix-huit heures. Tout est bien en place pour que, le 29 novembre 2011, la France soit passée au tout numérique.

QUESTIONS À LOUIS DE BROISSIA, *président du groupement d'intérêt public (GIP) France Télé Numérique*[1]

DR

PLM : Après le prologue en plaine, comment abordez-vous le passage à la télévision numérique en montagne en 2011 ?

Louis de Broissia : Après quelques approches en montagne (Alsace, Lorraine, Franche-Comté) et avec dix régions de France métropolitaine passées à la télévision tout numérique (soit 1/3 des foyers français), nous aborderons dans les prochains semestres tous les massifs représentés à l'ANEM. Nous veillerons à ce qu'une couverture de 100 % de la télévision numérique terrestre (par voie terrestre, satellitaire, câble ou ADSL) soit atteinte dans chaque commune.

PLM : Le nombre de 1 626 sites à numériser sera-t-il respecté par les chaînes de télévision ou faut-il redouter un désengagement sur certains petits émetteurs ?

L. de B. : Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, avec qui nous travaillons main dans la main, veille à ce que les engagements pris soient respectés. Un dialogue permanent existe entre le régulateur, les chaînes et notre GIP.

PLM : Parmi les aides distribuées par le GIP France Télé Numérique, laquelle vous paraît essentielle ?

L. de B. : Les différentes aides en place et votées par le Parlement sont complémentaires, pour agir sur trois volets. D'abord, le volet de l'aide aux foyers modestes, pour qu'ils puissent équiper ou adapter leur antenne. Ensuite, c'est le volet de la solidarité, avec l'assistance à domicile pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Enfin, le dernier axe est celui de l'équité territoriale, pour les zones qui perdraient le signal hertzien. Deux solutions s'offrent alors : privilégier l'aide individuelle à la réception pour l'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, avec une aide de l'Etat jusqu'à 250 € par foyer ; ou bien une collectivité peut aussi choisir de mettre en place une solution permettant d'assurer la continuité de la réception, comme par exemple la numérisation d'un émetteur non reconduit. La collectivité bénéficie alors d'une compensation financière sur la base de l'investissement réalisé. Pour chaque situation, France Télé Numérique est à la disposition des élus locaux pour les aider à communiquer auprès de leurs administrés et pour instruire les dossiers individuels ou collectifs.

(1) France Télé Numérique est un groupement d'intérêt public, dont les membres sont l'Etat et les chaînes historiques. Ses missions sont d'informer les téléspectateurs et de les assister financièrement et techniquement.

d'un émetteur non inscrit dans la liste des 1 626 sites arrêtée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : 100 € par foyer non couvert, dans la limite de 80 % du montant des travaux d'investissement.

- Un rapport devait être remis au Parlement, dans les six mois suivant la promulgation de la loi, sur la réception numérique dans les zones de montagne (il semble avoir pris du retard…).
- Une commission de transition vers la télévision numérique a été instaurée, présidée par le préfet, dans chaque département.

Néanmoins, un certain nombre de craintes se sont concrétisées. Deux exemples :

- L'installation *in extremis* d'un émetteur dans une commune de montagne d'Alsace à cause de la délivrance tardive d'un permis de construire et des conditions climatiques difficiles.
- Le refus des chaînes de prendre en charge la numérisation d'un émetteur, un mois avant le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) pourtant inscrit dans la liste officielle arrêtée CSA *(cf. Tribune libre p. 10)*.

D'autres inquiétudes demeurent :

- Les chaînes contestent la prise en charge de la numérisation d'une partie des émetteurs figurant dans la liste des 1 626 sites, au motif qu'ils ne sont pas rentables, car desservant trop peu de foyers.
- Les travaux de numérisation des émetteurs prennent du retard avec l'apparition, pendant quelques jours ou semaines, d'écrans noirs…
- Les commissions départementales de transition vers la télévision numérique ne se réunissent qu'une seule fois et pas suffisamment en amont du passage à la TNT.

Yves Blanc : *« Le satellite ne connaît pas d'obstacle géographique »*

PLM : Pourquoi une réception satellite en montagne ?

Yves Blanc : Le satellite ne connaît pas d'obstacle géographique et il est le seul à offrir à tous, en zone rurale ou montagneuse, densément peuplée ou non, le même service, avec la même qualité. Une parabole et un décodeur suffisent pour le recevoir. Nul besoin d'infrastructures terrestres complémentaires coûteuses en investissement et en maintenance. C'est une technologie robuste, résistante aux conditions météorologiques. Elle est idéale pour les habitants de la montagne, pour la TNT ou pour l'accès Internet à haut débit.

DR

Yves Blanc, président de Fransat et directeur de la stratégie et des relations institutionnelles d'Eutelsat.

PLM : Qu'est-ce que Fransat ?

Y.B. : Eutelsat opère une flotte de satellites et diffuse depuis longtemps sur l'un d'entre eux les six chaînes de télévision analogiques à destination de la montagne, traditionnellement mal desservie en terrestre.

Les foyers de ces zones sont déjà équipés d'une parabole. C'est à leur intention que Fransat est diffusé, depuis mi-2009, pour leur offrir une continuité vers le numérique sans changer de parabole, avec, sans abonnement, les dix-neuf chaînes de la TNT gratuite, plus les quatre en haute définition, les vingt-quatre programmes régionaux de France 3, et des télévisions locales.

Il suffit d'acheter un décodeur numérique Fransat dans l'un des 5 000 points de vente. Pour tous les foyers situés dans les « nouvelles » zones d'ombre, une fois la télévision analogique terrestre éteinte, une parabole est en outre nécessaire.

Le gouvernement, grâce à l'ANEM, remboursera à chacun, jusqu'à 250 €, l'achat de celle-ci et du décodeur.

PLM : Pourquoi ce partenariat avec l'ANEM ?

Y.B. : Nous souhaitons apporter notre expertise et notre appui technique aux élus de la montagne et à leurs populations, afin que personne ne soit laissé pour compte à l'heure où les grands massifs de montagne vont à leur tour basculer, en 2011, vers la télévision numérique.

LES DATES

Calendrier 2011 du passage à la télévision numérique

Haute-Normandie
1er février 2011

Nord-Pas-de-Calais
1er février 2011

Picardie
2 février 2011

Ile-de-France
8 mars 2011

Aquitaine
29 mars 2011

Limousin
29 mars 2011

Auvergne
10 mai 2011

Corse
24 mai 2011

Côte d'Azur
24 mai 2011

Rhône-Alpes
14 juin 2011

Provence-Alpes
5 juillet 2011

Alpes
20 septembre 2011

Midi-Pyrénées
8 novembre 2011

Languedoc-Roussillon
29 novembre 2011

TRIBUNE LIBRE À GUY VAXELAIRE, maire de La Bresse (Vosges)

DR

« Pour que toute la population de la vallée ait la TNT, il a fallu se battre »

« En mai 2009, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) indiquait à la commune dont je suis maire, que celle-ci serait couverte par la télévision numérique terrestre sur les deux réémetteurs desservant notre zone de montagne, avec ses deux vallées. Si l'émetteur de Moyenmont a bien été installé à l'automne 2009, aucune information n'a été donnée pour l'émetteur des Planches. A ma grande surprise, j'apprends incidemment en août 2010 que l'émetteur des Planches ne serait pas mis en service, contrairement aux écrits du CSA et de TDF, et cela à un moins d'un mois de la date fatidique. Nous sommes officiellement prévenus, début septembre, que cet émetteur ne serait pas installé, car les chaînes refusaient de payer.
Une proposition est alors faite par le GIP France Télé Numérique, avec l'appui du CSA, offrant comme solution la mise en place de 250 paraboles individuelles ou l'acquisition d'un réémetteur par la commune, avec une subvention pour cette acquisition, mais l'entretien étant à la charge de la commune (8000 € par an). Nous avons démontré que le nombre de foyers concernés est faux – on compte 1109 logements en résidences principales –, et que la station de sports d'hiver de Belle-Hutte, avec plus de 394 logements et 80 chalets, n'est pas prise en compte, chiffres auxquels s'ajoutent plusieurs hôtels. J'ai alerté les services de l'ANEM sur cette situation. Aussitôt, une lettre de son président a été adressée au CSA. Différents courriers et appels téléphoniques avec le CSA sur cette situation et sur l'absence d'information de la commune six mois à l'avance ont contraint le Conseil supérieur de l'audiovisuel à revoir sa copie, après de nouvelles négociations avec les chaînes. Un courrier du CSA du 24 septembre indique que TDF est chargée d'installer ce réémetteur, évitant ainsi la solution des paraboles, proposée auparavant, mais pour la date limite du 8 octobre.
Malgré quelques jours de retard, la population de la vallée a pu obtenir la télévision numérique terrestre, mais quel combat ! Le réseau national des élus ANEM a été mis à contribution et a ainsi prouvé son efficacité. »

UN RAPPORT SUR LA RÉCEPTION NUMÉRIQUE EN MONTAGNE DÉBUT 2011

L'article 12 de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 17 décembre 2009 dispose que le Conseil supérieur de l'audiovisuel présente au Parlement un rapport sur la réception numérique dans les zones de montagne dans les six mois suivant la promulgation de cette loi. Ce rapport, en cours d'achèvement, sera rendu public début janvier 2011.
Le prochain numéro de *PLM* en fera une présentation en avant-première, en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Vigilance attentive du Parlement pour l'équipement des zones de montagne.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AIDES AU PASSAGE AU TOUT NUMERIQUE

Foyers qui reçoivent la télévision numérique terrestre (Par une antenne râteau ou une antenne intérieure) — Aide SOUS conditions de ressources		**Foyers qui recevaient la télévision terrestre en analogique et ne la reçoivent plus en numérique** — Aide SANS conditions de ressources	**Foyers qui recevaient une partie de la télévision terrestre en analogique et ne la reçoivent plus du tout en numérique** — Aide SANS conditions de ressources	**Foyers qui ne recevaient pas du tout la télévision terrestre en analogique et ne la reçoivent pas non plus en numérique**
Aide à l'équipement (Pour l'acquisition d'un adaptateur, l'achat d'une télévision TNT intégrée ou la souscription d'un abonnement câble, satellite, ADSL, fibre optique)	**Aide à l'antenne** (Pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de l'antenne râteau / intérieure le cas échéant)	**Aide à la réception** (Pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou intérieure)	**Aide à la réception** (Pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou intérieure)	Aucune aide décidée à ce jour par le gouvernement
Remboursement jusqu'à 25 € sur preuve d'achat	**Remboursement jusqu'à 120 € sur preuve d'achat**	**Remboursement jusqu'à 250 € sur preuve d'achat**	**Remboursement jusqu'à 250 € sur preuve d'achat**	

Pour plus d'informations sur les procédures d'obtention des aides : http://www.tousaunumerique.fr/

Les sociétés publiques locales, entreprises 100 % publiques

Les sociétés publiques locales (SPL), composées à 100 % par des capitaux publics, sont le dernier outil mis à la disposition des collectivités locales par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010. Soumises au régime juridique des sociétés d'économie mixte, elles peuvent se voir confier, sans mise en concurrence, les interventions économiques et les opérations d'intérêt général des collectivités locales actionnaires.

Jusqu'à présent les sociétés locales, en dehors des sociétés publiques locales d'aménagement étaient toutes d'économie mixte, avec un actionnariat à la fois public et privé. Désormais, deux personnes publiques, au minimum, peuvent s'associer pour constituer une SPL et ainsi éviter les contraintes temporelles et budgétaires des procédures de mise en concurrence, tout en restant en conformité avec la jurisprudence communautaire sur les prestations intégrées, également appelée « in house ». Ces entreprises, régies par le code du commerce, bénéficient, d'une part, d'un contrôle exclusivement public sur les services confiés, et de la souplesse d'une gestion privée, d'autre part. Créées par simple délibération des collectivités locales ou groupements actionnaires, les SPL peuvent réaliser des opérations d'aménagement, exploiter des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) ou bien exercer des activités d'intérêt général, avec un vaste champ d'action, tel que l'instruction des permis de construire, etc. Leur périmètre d'activité est toutefois circonscrit à leurs actionnaires publics et sur le seul territoire de ces derniers. Néanmoins, la souplesse et la simplicité des SPL ne les exemptent pas du respect des principes législatifs de liberté du commerce et d'industrie et du droit des marchés publics, puisqu'une SPL qui sera, dans le cadre de ses opérations, amenée à conclure des marchés avec des entreprises privées, devra, dans la plupart des cas, respecter l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

La souplesse et la simplicité des SPL ne les exemptent pas de respecter les principes législatifs de liberté du commerce et d'industrie et du droit des marchés publics.

ZOOM SUR LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CJCE)

● ***CJCE 18 novembre 1999, Teckal, aff. C-107/98.*** Dans cet arrêt, la Cour reconnaît la possibilité de recourir à la notion de « in house » pour s'extraire de l'application des directives Marchés publics (publicité et mise en concurrence) à condition que le marché soit conclu entre une collectivité territoriale et une personne juridiquement distincte. Par ailleurs, la collectivité doit exercer, sur ladite personne, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. Enfin, cette personne doit réaliser l'essentiel de son activité avec la ou les collectivités qui la détiennent.

● ***CJCE 11 janvier 2005, Stadt Halle, aff. C-26/03.*** L'arrêt Stadt Halle précise que la présence de capitaux privés au sein du capital d'une société, même détenue majoritairement par une autorité publique, exclut automatiquement l'application de la notion de « in house ».

DR

QUESTIONS À MARTIAL PASSI, *président de la Fédération des entreprises publiques locales (EPL), maire de Givors, conseiller général du Rhône et vice-président du Grand Lyon*

PLM : Quels sont les terrains d'implication des sociétés publiques locales en montagne ?

Martial Passi : Aux termes de la loi du 28 mai 2010, ces sociétés, les SPL, sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction, pour exploiter des services publics industriels et commerciaux (SPIC), ainsi que toute autre activité d'intérêt général. Elles disposent donc d'un spectre de compétences aussi large que celui des sociétés d'économie mixte (SEM) et pourraient, comme ces dernières, se déployer dans une quarantaine de domaines d'activités. L'aménagement, l'expansion économique, l'énergie, la gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets, le développement touristique, les services à la personne, les déplacements, constituent autant de préoccupations des collectivités de montagne auxquelles les SPL peuvent apporter des réponses précises en termes de développement et d'exploitation. La maîtrise politique et la simplicité juridique en faisant un outil adaptable et personnalisable à toutes les configurations de territoire.

PLM : Pouvez-vous nous livrer un exemple d'application de ce nouvel outil en montagne?

M.P. : La fédération des EPL recense près de quatre-vingts projets de sociétés publiques locales, y compris en montagne. Parmi les précurseurs, Isère Aménagement, première SPL d'aménagement de l'Isère, est opérationnelle depuis l'été 2010. Elle intervient aux côtés de la SEM Territoires 38, elle va ainsi permettre d'accélérer les projets liés à l'aménagement et au renouvellement urbains, à la construction publique, aux grands ouvrages, aux transports et aux déplacements.

Trois scénarios pour l'avenir de la PAC

FRÉDÉRIC PROCHASSON / FOTOLIA.COM

Le commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Ciolos, a présenté le 18 novembre une communication intitulée « La PAC à l'horizon 2020 : relever les défis d'avenir de l'alimentation, des ressources naturelles et des territoires ». Document de réflexion à destination du Conseil et du Parlement notamment, celui-ci propose trois scénarios qui alimenteront les premières propositions réglementaires pour la PAC de l'après-2013, attendues pour juillet 2011.

Pour prendre le relais des réglementations communautaires actuelles qui expireront en 2013, Dacian Ciolos s'est montré partisan d'une politique agricole commune « plus écologique, plus équitable, plus dynamique, plus efficace ». Pour atteindre ces objectifs, son document propose trois scénarios distincts parmi lesquels sont amenés à choisir les ministres de l'Agriculture au sein du Conseil et du Parlement européens, après avis tant du Comité économique et social que du Comité des Régions.

Une politique agricole commune plus écologique, plus équitable, plus dynamique, plus efficace.

La première piste d'évolution proposée, la plus radicale, consiste à mettre fin aux aides au revenu et aux mesures d'intervention sur les marchés. Reléguant le secteur agricole aux seules lois du marché, ce scénario, soutenu essentiellement par le Royaume-Uni et les Pays-Bas, réduirait de façon drastique le poids relatif du coût de la politique agricole commune dans le budget de l'Union européenne (40 % actuellement) et limiterait son contenu à des aides de nature environnementale, notamment dans le domaine du changement climatique.

La deuxième hypothèse reconduit les instruments de la PAC actuels et donc maintiendrait globalement la répartition des aides en procédant à la marge à quelques mesures redistributives (entre Etats membres, entre secteurs de production…) corrigeant les inégalités les plus criantes.

Il s'agirait donc de prolonger, mais timidement, ce qu'avait initié en son temps le bilan de santé de la réforme de la politique agricole commune.

La troisième voie présentée, de loin la plus détaillée, annonce des aides plus équilibrées, plus ciblées et plus durables. Elle viserait à prendre en considération la répartition actuelle des aides sur le territoire pour les commuer en une aide unique à l'hectare, détachée de toute référence historique.

La troisième voie présentée, de loin la plus détaillée, annonce des aides plus équilibrées, plus ciblées et plus durables.

A titre indicatif, ce montant connaît une amplitude importante entre Etats membres, depuis la Belgique avec 460 euros/ha, et la Lettonie où il n'atteint que 95 euros. Bien que premier Etat membre bénéficiaire de la PAC – du fait de la superficie agricole utile (SAU) –, la France se situe dans une moyenne haute avec 300 euros/ha.

Le mécanisme envisagé comporterait un plafond, de même qu'un seuil par exploitation bénéficiaire, et veillerait à tenir compte des

Trois hypothèses constituent la base sur laquelle s'engage maintenant le débat au sein du Conseil et du Parlement.

LES SÉNATEURS ENTRENT DANS LE DÉBAT SUR LA PAC

Résultat d'un groupe de travail, constitué de quatre sénateurs[1], un rapport d'information sur la réforme de la PAC rendu au nom des commissions en charge des affaires européennes, d'une part, et des affaires économiques, d'autre part, a été rendu public le 10 novembre. Ce rapport propose de refonder la PAC autour de deux nouveaux piliers.

Le premier intitulé « Agriculture et alimentation », s'orienterait autour des aides à l'agriculteur, avec des mécanismes simples, une aide compensatrice, des mécanismes d'intervention rapide en cas de crise, et des soutiens à la compétitivité.

Le second, dénommé « Territoires et environnement » aurait pour objectif de soutenir les territoires à handicap, notamment les zones de montagne.

Les soutiens européens devraient être adaptés au plus près du terrain en fonction des effets positifs de l'agriculture sur les milieux naturels, avec des taux de cofinancement communautaires variables selon les actions.

(1) Jean Bizet (Manche), Jean-Paul Emorine (Saône-et-Loire), Bernadette Bourzai (Corrèze), Odette Herviaux (Morbihan).

emplois salariés mais aussi des contraintes naturelles spécifiques, telles que le handicap montagne par exemple. L'actuelle indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aujourd'hui mesure de développement rural, deviendrait donc l'une des composantes de cette aide à l'hectare et relèverait désormais du premier pilier de la PAC, traditionnellement consacré aux paiements directs.

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a d'ores et déjà fait savoir qu'un tel transfert devra « être accompagné des moyens adéquats et ne pas remettre en cause les politiques en faveur de la montagne ».

En tout état de cause, ces différentes hypothèses ne constituent que la base sur laquelle s'engage maintenant le débat au sein du Conseil et du Parlement. Une donnée majeure absente de la communication de la Commission, celle des perspectives financières de l'Union pour la période 2014-2020, pèsera néanmoins substantiellement sur son issue. Elles ne devraient être connues qu'au printemps prochain.

L'organisation européenne de la filière laitière toujours en question

Le Conseil agricole européen du 17 novembre n'est pas parvenu à s'entendre sur les outils de régulation à mettre en place pour renforcer la position des producteurs laitiers, face aux laiteries et à la grande distribution, afin d'encadrer contractuellement volumes, prix et durée.

En d'autres termes, la tentative du ministre français de l'Agriculture, Bruno Le Maire, de communautariser l'organisation contractuelle de filière, tel que le permet la récente loi de modernisation de l'agriculture, a échoué.

Pourtant, il y a un an, la France avait su rallier vingt Etats membres sur cet objectif. Le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et la République tchèque se sont opposés à l'examen de mesures de cet ordre, dérogatoires au droit européen de la concurrence, et qui pourraient prendre la suite des quotas laitiers, une fois ces derniers disparus, le 1er avril 2015.

Mais, fort du soutien de vingt-deux Etats membres, qui représentent 75 % de la production européenne, Dacian Ciolos, le commissaire à l'Agriculture, est resté confiant et doit présenter au Conseil de décembre une proposition législative sur la question.

PHILIPPE DUBOCQ / FOTOLIA.COM

Pour l'instant, la tentative de communautariser les contrats de filière a échoué.

Le nouveau comité directeur de l'ANEM

(Tel qu'approuvé par l'assemblée générale du 22 octobre 2010)

MEMBRES DE DROIT

Louis Besson, président de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole
Augustin Bonrepaux, président du conseil général de l'Ariège
Michel Bouvard, député de la Savoie
Jean Briane, membre honoraire du Parlement
François Brottes, député de l'Isère
Jean Faure, sénateur de l'Isère
Jean-Louis Idiart, député de la Haute-Garonne
Pierre Jarlier, sénateur du Cantal
Didier Migaud, ancien président de l'ANEM
Henri Nayrou, député de l'Ariège
Patrick Ollier, député des Hauts-de-Seine
Martial Saddier, député de la Haute-Savoie (1)(2)

MASSIF DES VOSGES (10 SIÈGES)

Gérard Cherpion, député des Vosges (2)
Alice Morel, conseillère générale du Bas-Rhin
Gilbert Scholly, vice-président du conseil régional d'Alsace (Bas-Rhin)
Laurent Seguin, vice-président du conseil général de la Haute-Saône
Stessy Speissmann, conseiller régional de Lorraine (Vosges)
David Suck, conseiller général de la Moselle
François Vannson, député des Vosges
Guy Vaxelaire, président de la communauté de communes de la Haute Moselotte (Vosges)
Jean Vogel, maire de Saâles (Bas-Rhin)
Reste un siège à pourvoir

MASSIF DU JURA (7 SIÈGES)

Denis Vuillermoz, vice-président du conseil régional de Franche-Comté (3)
Jean-Marie Binetruy, député du Doubs
Christian Bouday, vice-président du conseil général du Doubs
Christine Bouquin, conseillère générale du Doubs
Michel Bourgeois, maire d'Entre-deux-Monts (Jura)
Marie-Christine Dalloz, conseillère générale du Jura
Marie-Guite Duffay, présidente du conseil régional de Franche-Comté (Doubs)
Sylvie Goy-Chavent, sénatrice de l'Ain
Guy Larmanjat, vice-président du conseil général de l'Ain

MASSIF DES ALPES (26 SIÈGES)

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes (2)
Bernard Allar-Latour, maire de Remollon (Hautes-Alpes)
Jean-Paul Amoudry, conseiller général de la Haute-Savoie
Jean Bacci, conseiller général du Var
Marie Bouchez, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur (Var)
Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie
Claude Comet, conseillère déléguée du conseil régional Rhône-Alpes (Haute-Savoie)
Annie David, sénatrice de l'Isère
Claude Domeizel, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence
André Gaymard, maire de Comps-sur-Artuby (Var)
Hervé Gaymard, député de la Savoie
Lucien Gilly, conseiller général des Alpes-de-Haute-Provence
Charles-Ange Ginésy, premier vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes
Pierre Hérisson, sénateur de la Haute-Savoie
Hervé Mariton, député de la Drôme
Henriette Martinez, députée des Hautes-Alpes
Gilbert Mary, vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes
Alain Matheron, conseiller général de la Drôme
Sylviane Noël, maire de Nancy-sur-Cluses (Haute-Savoie)
Jean Picchioni, vice-président de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan (Isère)
Christian Pichoud, vice-président du conseil général de l'Isère
Thierry Repentin, sénateur de la Savoie
Henri Savornin, maire de Montclar (Alpes-de-Haute-Provence)
Richard Siri, vice-président du conseil général des Hautes-Alpes
Jean-Pierre Tabardel, conseiller général de la Drôme
René Vigne, maire d'Argentine (Savoie)

MASSIF CENTRAL (36 SIÈGES)

René Souchon, président du conseil régional Auvergne (3)
Jean Arcas, maire d'Olargues (Hérault)
Monique Barbaro, maire de Tournemire (Aveyron)
Alain Bertrand, vice-président de la Région Languedoc-Roussillon (Lozère)
Jean Boinet, maire de Rosiers-d'Égletons (Corrèze)
Bernadette Bourzai, sénatrice de la Corrèze
Roland Canayer, président de la communauté de communes du Pays Viganais (Gard)
Serge Cazals, conseiller général du Tarn
André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme
Francis Cros, conseiller général de l'Hérault
Bernard Delcros, président de la communauté de communes du Pays de Murat (Cantal)
Vincent Descœur, député du Cantal
Jean Digonnet, maire de Tence (Haute-Loire)
Bernard Fournier, vice-président du conseil général de la Loire
Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire
Geneviève Gasq-Barès, maire de Condom d'Aubrac (Aveyron)
Jacques Genest, président de la communauté de communes Entre Loire et Allier (Ardèche)
Christian Gillot, vice-président du conseil général de la Saône-et-Loire
Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme
Pierre Hugon, vice-président du conseil général de la Lozère
Patrice Joly, président de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (Nièvre)
Jacques Larochette, conseiller général du Rhône
Jean Launay, député du Lot
Hubert Libourel, vice-président du conseil général de la Lozère
Jean Milési, vice-président du conseil général de l'Aveyron
Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère
Renée Nicoux, sénatrice-maire de Felletin (Creuse)
Jean-Claude Nouallet, maire d'Anost (Saône-et-Loire)
Jean Proriol, député de la Haute-Loire
Francis Saint-Léger, député de la Lozère
Christophe Serre, conseiller général du Puy-de-Dôme
François Szypula, conseil général de l'Allier
Bernard Veissière, président d'Ardes Communauté (Puy-de-Dôme)
Michel Vidal, maire de Moulin-Mage (Tarn)
Laurent Wauquiez, maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
Maurice Weiss, vice-président du conseil général de l'Ardèche
Reste un siège à pourvoir

MASSIF DES PYRÉNÉES (16 SIÈGES)

François Maïtia, vice-président du conseil régional d'Aquitaine (2)
Jean Arriubergé, maire de Haut de Bosdarros (Pyrénées-Atlantiques)
Bertrand Auban, sénateur de la Haute-Garonne
Paul Blanc, sénateur des Pyrénées-Orientales
Christian Bourquin, président du conseil général des Pyrénées-Orientales
Xavier de Canet, maire de Bruges-Capbis-Mifaget (Pyrénées-Atlantiques)
Marc Carballido, conseiller régional Midi-Pyrénées (Ariège)
Suzanne Delieux, conseillère régionale de la Région Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales)
Henri Denard, conseiller général de la Haute-Garonne
Jean-Paul Dupré, député de l'Aude
Josette Durrieu, sénatrice des Hautes-Pyrénées
Pierre Haïçaguerre, président de la communauté de communes du Pays d'Hasparren (Pyrénées-Atlantiques)
Jean Lasalle, député des Pyrénées-Atlantiques
Frédérique Massat, députée de l'Ariège
Jean-Henri Mir, maire de Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées)
Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées

MASSIF DE CORSE (7 SIÈGES)

Jean-Félix Acquaviva, maire de Lozzi (Haute-Corse)
Paul Giacobbi, député de Haute-Corse
Marie-Jeanne Pasqualini, maire de Gavignano (Haute-Corse)
Paul-Joseph Caïtucoli, conseiller général de Corse-du-Sud
Jean-Baptiste Giffon, président de communauté de communes du Prunelli (Corse-du-Sud)
Christiane Leccia, maire de Sampolo (Corse-du-Sud)
Pierre-Paul Luciani, maire d'Albitreccia (Corse-du-Sud)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Gérard Baumel, maire de Céreste (Alpes-de-Haute-Provence)
Victor Bérenguel, vice-président du conseil général des Hautes-Alpes
Olivier Bertrand, vice-président des Forestiers privés de France
Christian Blanc, maire des Angles (Pyrénées-Orientales)
Étienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains (Ain)
Jacques Blanc, sénateur de la Lozère
Pierre Bouvier, maire de Le Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes)
Ludovic Buisson, maire de Sail-sous-Couzan (Loire)
Robert de Caumont, président de l'ADECOHD
Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var
Michel Dantin, député européen
Jean-Paul David, vice-président de la communauté de communes Cians Var (Alpes-Maritimes)
Andréa Goumont, conseillère régionale Midi-Pyrénées (Aveyron)
Bernard Juillard, ancien conseiller général de Savoie
Vincent Labarthe, maire de Sainte-Colombe (Lot)
Raymond Marigne, vice-président du conseil général des Hautes-Alpes
Alain Marleix, conseiller général du Cantal
Claude Muyard, président communauté de Communes du Plateau de Nozeroy (Jura)
Christine Nivou, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur (Hautes-Alpes)
Joseph Parrenin, maire de Maiche (Doubs)
Jackie Pierre, sénateur des Vosges
Max Raspail, conseiller général du Vaucluse
Camille de Rocca-Serra, député de Corse-du-Sud
Jean-Charles Simiand, coprésident du Salon de l'aménagement de la montagne (SAM)
Bernard Tardy, maire d'Échenevex (Ain)
Raymond Trilles, maire de Matemale (Pyrénées-Orientales)
Jean Valroff, maire honoraire (Vosges)
Michel Vergnier, député de la Creuse
Joseph Weber, maire de Dabo (Moselle)

Au titre de l'Association des maires de France
En cours de désignation
Au titre de l'Association européenne des élus de montagne
En cours de désignation
Au titre de la forêt
Jean-Claude Monin, président délégué FNCFF - représenté par **Michel Castan,** président de l'Association des communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
Au titre des Domaines skiables de France
Pierre Lestas, président de Domaines skiables de France
Au titre de l'Association nationale des maires des stations de montagne
Gilbert Blanc-Tailleur, président
Au titre des Parcs naturels régionaux
Jean-Louis Joseph, président de la FNPNR, représenté par **Jean-Luc Chiappini,** président du parc naturel régional de Corse (titulaire), et **Éliane Giraud,** présidente du parc naturel régional de Chartreuse (suppléante)

(1) Président de la commissions permanente du Conseil national de la montagne
(2) Coprésident de comité de massif
(3) En tant que coprésident du comité de massif au titre de personnalité qualifiée

TNT SAT

LA TNT GRATUITE PAR LE SATELLITE

ET VOTRE ÉDITION RÉGIONALE DE

Avec TNTSAT, votre commune passe à la télé numérique en toute tranquillité

TNTSAT est disponible partout en France.
Les habitants non couverts ou partiellement couverts par le numérique terrestre ont accès, par satellite, à la totalité des chaînes gratuites de la TNT.

Ils recoivent sans abonnement et dans une qualité optimale :

- > les **19 chaînes gratuites de la TNT**
- > les **5 chaînes gratuites en Haute Définition de la TNT**
- > les **24 éditions régionales de France 3**
- > et en plus, la quasi-totalité des **radios FM françaises et de nombreuses autres TV françaises et internationales**

TNTSAT, c'est la solution pour passer au tout numérique en toute simplicité.
Il suffit de s'équiper d'une parabole et d'un terminal TNTSAT.
Pour les personnes habitant en immeuble ou en lotissement, il existe aussi des solutions TNTSAT Collectif.

TNTSAT a déjà séduit plus de 1,8 million de foyers en France.

Pour en savoir plus : www.tntsat.tv
ou contactez-nous : tntsatdansmacommune@tntsat.tv

GRATUIT

Commandez le kit mairie *La TNT par satellite de A à Z.*
Disponible sur simple demande à :
tntsat@ses-astra.com

TNTSAT est diffusée par ASTRA, le premier opérateur de satellites en France.

PAR LE SATELLITE ASTRA

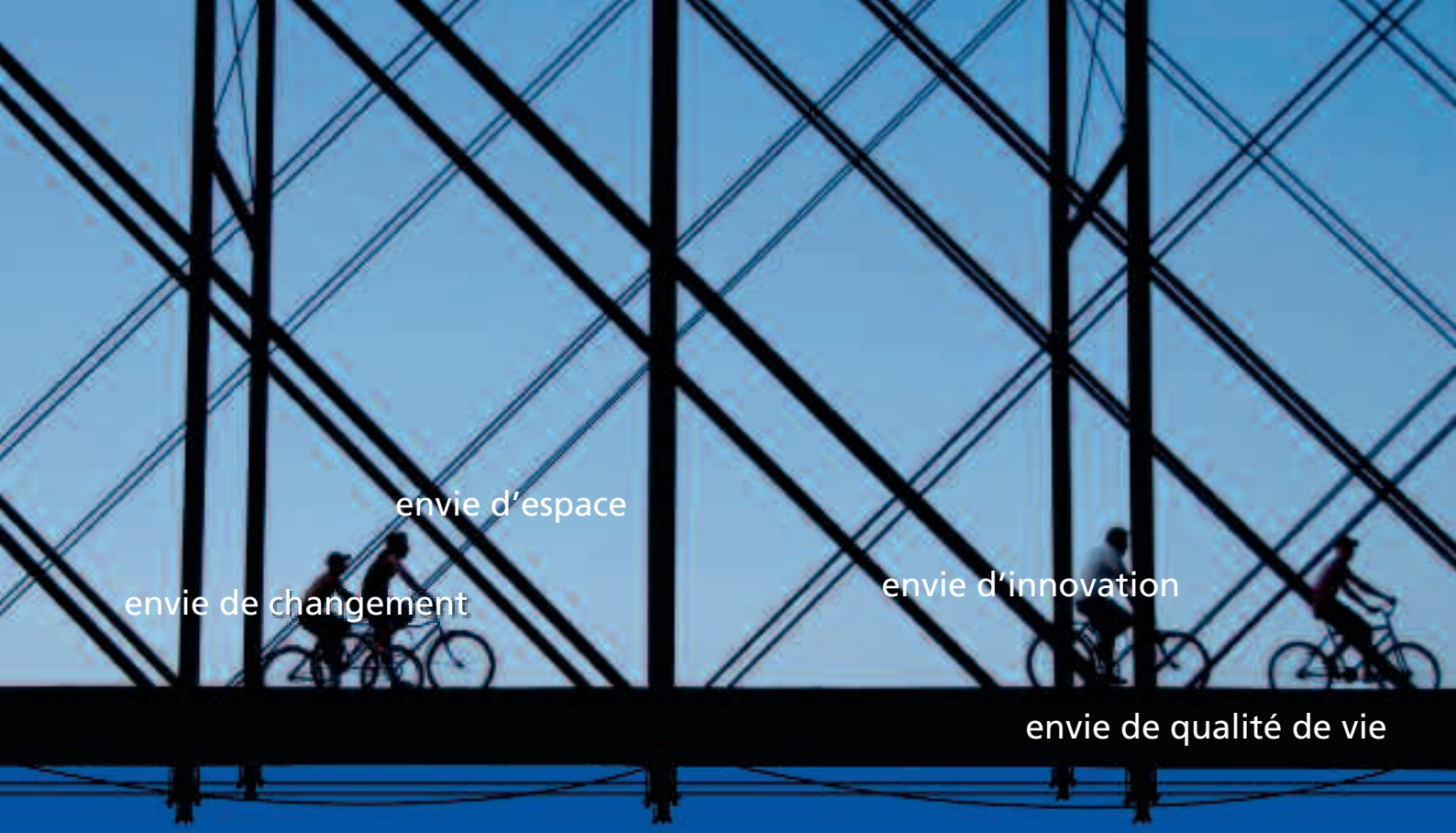

Et si l'essentiel c'était le développement local ?

Aujourd'hui chez Dexia, nous nous engageons auprès de nos clients pour construire l'économie du réel. Aussi quand une collectivité nous parle d'un projet de développement local, nous lui apportons notre expérience et nos services pour une meilleure maîtrise de ses ressources et lui proposons une solution financière adaptée, claire et équilibrée. Accompagner le développement durable en matière de bâtiments, d'énergie, d'eau, de transports ou de solidarité, c'est répondre à vos demandes d'aujourd'hui et élaborer avec vous les solutions de demain. C'est cela s'engager ensemble sur l'essentiel.

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

www.dexia-creditlocal.fr